



Partager & protéger la terre

Appel pour une nouvelle Loi foncière

27 novembre 2019

1. Inscrire dans la loi le principe selon lequel le sol, comme les autres ressources naturelles, est un « élément du patrimoine commun de la Nation ».
2. Réguler l'ensemble des marchés fonciers en assurant leur transparence, leur contrôle et leur orientation sur l'usage et la propriété.
3. Permettre un accès à la terre à la nouvelle génération grâce au partage, au portage et au financement du foncier agricole.
4. Préciser le statut de l'actif agricole et celui du fermage dans sa dimension sociale et environnementale.
5. Tendre vers l'objectif de zéro artificialisation nette avec des règles d'urbanisme cohérentes et une fiscalité qui limite la spéculation.
6. Moderniser et démocratiser les instruments de prospective et de mise en œuvre des politiques foncières.
7. Créer les conditions favorables au développement de l'agroécologie permettant une nourriture de qualité pour tous, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique (notamment via la captation carbone des sols).
8. Défendre un ambitieux programme de recherche sur la santé des sols à l'échelle de l'Union européenne, en appui à la future Politique Agricole Commune.
9. Lancer, au nom de la paix, un plaidoyer pour un traité onusien visant à lutter contre l'accaparement des terres.

Les 17 premières organisations qui soutiennent cet appel :

- **Collectivités territoriales** : Association des Communautés de France, Association des Régions de France ;
- **Monde agricole** : FNSEA, Confédération Paysanne, Jeunes Agriculteurs, Coordination Rurale, Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique ;
- **ONG et associations environnementales** : Terre de Liens, AGTER, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, CCFD - Terres Solidaires, Parcs naturels régionaux....